

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 787

5 août 2005

SOMMAIRE

Activest Luxembourg, Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg	37776	Eurosol Fondation Participation et Assistance S.A. (E.F.P.A.), Luxembourg	37735
Advisory Technology Ressources S.A., Diekirch	37752	Expression, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37731
AIG Insurance Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37753	Feiersun, S.à r.l., Grevenmacher	37764
AIG Insurance Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37753	Fiducinter, S.à r.l., Luxembourg	37736
AIM Services, S.à r.l., Luxembourg	37767	Fragrance International S.A.	37738
Air Travel S.A., Diekirch	37751	Franconnection Holding S.A., Steinfort	37739
Allgemeine Industrie Finanz Holding AG, Luxembourg	37735	Gate Gourmet Holding I, S.à r.l., Luxembourg	37774
Almalux Capital S.A., Luxembourg	37733	GREI, General Real Estate Investments S.A., Luxembourg	37751
Almalux Capital S.A., Luxembourg	37734	Hotelpar Finance S.A.H., Luxembourg	37733
Arman Amberley, S.à r.l., Luxembourg	37772	IMTA S.A., Diekirch	37748
Arman Mentelle, S.à r.l., Luxembourg	37764	Independent Business and Sales Advisers S.A., Diekirch	37754
ASED S.A., Luxembourg	37733	InstanTEL Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	37737
Athena Private Equity S.A., Münsbach	37754	Jarcam Soparfi S.A., Luxembourg	37749
Athena Private Equity S.A., Münsbach	37754	Joulupukki Investment S.A., Luxembourg	37757
Auriga Finance S.A., Luxembourg	37739	Kalt One International, S.à r.l., Luxembourg	37740
Autos-EB S.A., Luxembourg	37755	Kerbell S.A., Luxembourg	37774
Avroy Finance, S.à r.l., Luxembourg	37772	KSS Holdings, S.à r.l., Senningerberg	37739
Baritel Finance, S.à r.l., Luxembourg	37752	Lux Foods S.A.H., Luxembourg	37746
Bulgaria BroadBand, S.à r.l., Luxembourg	37772	Lux Foods S.A.H., Luxembourg	37746
Calcul S.A., Luxembourg	37775	Lux-Garage, S.à r.l., Kayl	37732
Calico Immobilière S.A., Luxembourg	37731	Luxfuel S.A., Luxembourg	37765
Canaria Taxis, S.à r.l., Aspelt	37761	Medicover Holding S.A., Luxembourg	37763
Celia Limited, S.à r.l., Luxembourg	37764	Medicover Holding S.A., Luxembourg	37763
Cineplex Investments, S.à r.l., Luxembourg	37730	Medicover Holding S.A., Luxembourg	37763
Cineplex Investments, S.à r.l., Luxembourg	37730	Mikado S.A., Luxembourg	37758
Cineplex Investments, S.à r.l., Luxembourg	37730	Neolux S.A., Diekirch	37753
Cinkimco S.A.H., Luxembourg	37773	Nivaco Holding S.A., Luxembourg	37772
Cinkimco S.A.H., Luxembourg	37773	Noveco S.C.I., Luxembourg	37765
Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg	37740	Oris S.A.H., Luxembourg	37774
Demac S.A., Luxembourg	37759	Oris S.A.H., Luxembourg	37774
Entwicklung-Technologie und Finanz AG, Luxembourg	37736	P.H. Invest S.A., Luxembourg	37747
Européenne de Conseils et de Services S.A., Diekirch	37753	Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	37771
Eurosigncard Finance 1 S.A., Luxembourg	37732	Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	37751
Eurosigncard S.A., Luxembourg	37732	Pearson Luxembourg N° 2, S.à r.l., Luxembourg	37763
		PeopleSoft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37775
		Phlox S.A., Luxembourg	37740

Probuo S.A., Foetz	37750	Sign Publishing Holding S.A., Luxembourg	37748
Probuo S.A., Luxembourg	37757	Soni Invest S.A., Mamer	37755
PSS International Holding S.A., Steinfort	37738	SPE Office, S.à r.l., Luxembourg	37758
Raiffeisen ICZ (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	37762	Studiocare S.A., Diekirch	37749
Raiffeisen R01 (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	37759	Sunotel S.A., Luxembourg	37749
Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	37761	Tac O Tac S.A., Bertrange	37738
Raiffeisen R03 (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	37761	Tanami, S.à r.l., Luxembourg	37738
Raiffeisen Red Peppers (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	37762	Taxalo S.A.H., Luxembourg	37747
Rochelux S.A.H., Luxembourg	37746	Technolimit, S.à r.l., Luxembourg	37737
S.C.I. Village de Mance, Dudelange	37759	Tenzing CFO S.A., Luxembourg	37748
Safagas International S.A., Luxembourg	37733	Tenzing CFO S.A., Luxembourg	37748
San Angelo S.A., Luxembourg	37776	Terracotta Holding, S.à r.l., Luxembourg	37737
SEC, Société d'Etudes et de Courtages S.A., Pétange	37764	Texanova Holding, S.à r.l., Luxembourg	37747
Securicor Luxembourg S.A., Luxembourg	37731	THL (1) Limited S.A., Luxembourg	37772
Security Consulting Professionnals S.A., Diekirch.	37751	Thindioli S.A.H., Luxembourg	37739
Sedecom S.C., Bascharage	37762	V.I.C.C. S.A., Diekirch	37749
Siderlux S.A., Luxembourg	37752	Villa Schlammeestee, S.à r.l., Weiler-la-Tour	37773
Siderlux S.A., Luxembourg	37752	Wiwolari Holding, S.à r.l., Luxembourg	37736
		Vulcano Holding, S.à r.l., Luxembourg	37735
		World Investments Holding S.A., Senningerberg .	37758

CINEPLEX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026347.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

CINEPLEX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.399.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026348.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

CINEPLEX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.399.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026349.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

EXPRESSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,67.**Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 147, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 28.473.

Entre les parties:

Mademoiselle Bellot Myriam, demeurant à 147, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, (Cédant)

et

Monsieur Solin Gérard, demeurant à 19, rue des Forges, L-4394 Pontpierre, (Cessionnaire)

il a été cédé en date d'aujourd'hui 250 parts pour un montant de 6.197,- EUR de la société EXPRESSION, S.à r.l., numéro de registre de commerce B 28.473, avec siège social à 147, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, et au capital de 12.394,67 EUR.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025405.3/4185/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

SECURICOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 10.427.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 mars 2005

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2005 a décidé de porter de 3 (trois) à 7 (sept) le nombre des administrateurs. Ainsi le Conseil d'Administration est composé par:

- Monsieur Guy Wagner, demeurant à Fentange, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Carlo Weisen, demeurant à Bergem, Administrateur-Délégué de la gestion journalière.
- Colonel Fernand Brosius, demeurant à Hesperange, administrateur.
- Monsieur Gary Larsen, demeurant à Hull (Canada), administrateur.
- Monsieur Guy Schapiro, demeurant à Paris (France), administrateur.
- Monsieur Henri Saint-Genis, demeurant à Saint-Ouen (France), administrateur.
- Monsieur Bernard Dumoulin, demeurant à Paris (France), administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES SC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025502.3/502/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

CALICO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 32.251.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société CALICO IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du Président du conseil d'administration Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025435.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

EUROSIGNCARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Norbert von Kunitzki, licencié en sciences économiques, demeurant au 14, avenue des Bains, L-5610 Mondord-les-Bains, Président.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025503.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

EUROSIGNCARD FINANCE 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.028.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 12, Am Beiebiereg, L-6973 Rameldange,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025510.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

LUX-GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 70B, rue de Tétange.
R. C. Luxembourg B 14.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(025573.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

HOTELPAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.636.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2005

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025512.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

SAFAGAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.914.

La société SAFAGAS S.A., par décision lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 janvier 2005, a transféré son siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 43, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à dater du 15 janvier 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04027. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025579.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

ASED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.303.

La société ASED S.A., par décision lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 janvier 2005, a transféré son siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 43, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à dater du 15 janvier 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04026. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025580.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**ALMALUX CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. SNAJER S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.892.

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SNAJER S.A., R.C.S. Luxembourg B 59.892, établie et avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 548 du 6 octobre 1997.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Paul Hermans, économiste, demeurant au 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune consti-

tuant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en ALMALUX CAPITAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.
2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en euro.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de SNAJER S.A. en ALMALUX CAPITAL S.A.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALMALUX CAPITAL S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé et en conséquence, l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** La Société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés et la gestion des sociétés appartenant en majorité à la Soparfi, ainsi que l'import et l'export de fruits et légumes (code NACE 51.310).»

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à EUR 30.986,69 divisé en 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G.P. Hermans, F. Stolz-Page, M. Prosper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, vol. 23CS, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(025635.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**ALMALUX CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. SNAJER S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.892.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 313 du 14 mars 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(025636.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

EUROSOL FONDATION PARTICIPATION ET ASSISTANCE S.A. (E.F.P.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.720.

La société EUROSOL FONDATION PARTICIPATION ET ASSISTANCE S.A. (E.F.P.A.), par décision lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 janvier 2005, a enregistré la démission de la société SERVINOX INTERNATIONAL LIMITED de son mandat d'administrateur de la société et a enregistré la démission de Mademoiselle Julie Poujade de son mandat d'administrateur de la société. En remplacement, la société EUROSOL FONDATION PARTICIPATION ET ASSISTANCE S.A. (E.F.P.A.), par même décision a procédé à la désignation de la société FIDUCINTER, S.à r.l. et de Monsieur Didier Girard en qualité d'administrateur de la société.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04024. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025581.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

ALLGEMEINE INDUSTRIE FINANZ HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.936.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2005

1. L'assemblée prend acte des démissions suivantes, pour leur mandat d'administrateurs, avec effet immédiat:

- Monsieur Olivier Martin,
- Madame Fabienne Rolland,
- VAL INVEST S.A.

Décharge ne leur est pas accordée pour l'exercice de leur mandat.

2. L'assemblée prend acte de la démission de FIBETRUST pour ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Décharge ne lui est pas accordée pour l'exercice de son mandat.

3. Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2005:

- RICARD LAKE PROPERTY INC, Arango Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,
- Michaël Dandois, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Antoine Meynial, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4. Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir en 2005, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social, à compter de la présente assemblée du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025582.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

VULCANO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 92.545.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales a concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale a concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025585.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

37736

FIDUCINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.914.

La société FIDUCINTER, S.à r.l., par décision lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 janvier 2005, a transféré son siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 43, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a daté du 15 janvier 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04025. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025583.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

ENTWICKLUNG-TECHNOLOGIE UND FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.946.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2005

1. L'assemblée prend acte des démissions suivantes, pour leur mandat d'administrateurs, avec effet immédiat:

- Monsieur Olivier Martin,
- Madame Fabienne Rolland,
- VAL INVEST S.A.

Décharge ne leur est pas accordée pour l'exercice de leur mandat.

2. L'assemblée prend acte de la démission de FIBETRUST pour ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Décharge ne lui est pas accordée pour l'exercice de son mandat.

3. Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2005:

- RICARD LAKE PROPERTY INC, Arango Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,
- Michaël Dandois, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Antoine Meynial, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4. Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir en 2005, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social, à compter de la présente assemblée du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025584.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

VIWOLARI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 88.803.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025586.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

TECHNOLIMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 84.510.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de La société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025588.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

TERRACOTTA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 88.954.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales a concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale a concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025589.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

INSTANTEL HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 83.663.

Le texte existant de la rubrique «Associé» concernant PERCEPTIS, L.P., est à modifier comme suit, suite au changement de siège social de PERCEPTIS, L.P.:

«- PERCEPTIS, L.P., One North Wacker Drive, Suite 800, Chicago, Illinois 60606 U.S.A.»

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant PERCEPTIS, L.P., est à modifier comme suit, suite au changement de siège social de PERCEPTIS, L.P.:

«- PERCEPTIS, L.P., One North Wacker Drive, Suite 800, Chicago, Illinois 60606 U.S.A.»

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

K. Segers / Ch. Gammal

Gérante / Membre du Comité Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(025625.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

TANAMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 90.578.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004 il résulte que les associés sont successivement:
SELINE FINANCE Ltd.,
27, New Bond Street,
GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales a concurrence de 99% de la société
et
SELINE MANAGEMENT Ltd.,
27, New Bond Street,
GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale a concurrence de 1% de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2005. Signature.
Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025591.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

TAC O TAC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8077 Bertrange, 45A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.119.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 décembre 2004 que:
- La démission du commissaire aux comptes a été acceptée.
- Il a été décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes:
La société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026037.3/1286/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

PSS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 56.861.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signatures.

(026040.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

FRAGRANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 58.157.

Suite a la dénonciation de siège social intervenue précédemment, Messieurs Romain Thillens, Pierre Hoffmann et Philippe Richelle, Administrateurs de la Société, prennent la décision de démissionner avec effet immédiat de leur fonction d'Administrateur au sein de ladite société.

De même, HRT REVISION, S.à r.l., Commissaire aux comptes, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, décide de démissionner avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour FRAGRANCE INTERNATIONAL S.A.

R. Thillens / P. Richelle

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026043.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

FRANCONNECTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 56.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(026041.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

THINDIOLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.820.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 juin 2004

4. & 5. L'assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur. L'assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement et décide de réduire le nombre de poste d'administrateurs de cinq à quatre;

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, administrateur,
- Christophe Blondeau, administrateur,
- Pierre Hoffmann, administrateur,
- Romain Thillens, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026044.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

AURIGA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 54.972.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 juin 2004

4.& 5. L'Assemblée acte la démission en date du 4 juin 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de réduire le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, administrateur
- Christophe Blondeau, administrateur
- Pierre Hoffmann, administrateur
- Romain Thillens, administrateur

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026045.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

KSS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 106.644.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026173.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

PHLOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.160.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 juin 2004

5. L'Assemblée acte la démission en date du 17 juin 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur.

6. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur,
- Nour-Eddin Nijar, Administrateur,
- Romain Thillens, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026046.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.856.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 12 juin 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et Monsieur Pierre Schill, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026047.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

KALTONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.740.

STATUTES

Before Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KALT INTERNATIONAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, represented by Mr. Harald Charbon, employee, with professional address on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg pursuant to a proxy dated 10th March 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company KALT ONE INTERNATIONAL, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name KALT ONE INTERNATIONAL, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Among members, no transfer of shares shall be permitted except with the prior consent of the manager or, in the case of a board of managers, of the board of managers. For a period of 30 days following the service of a transfer notice (containing details of the number of shares, the transfer price and the proposed transferee) by the selling shareholder to the manager or, in the case of a board of managers, to the board of managers, the manager or, in the case of a board of managers, the board of managers, shall have the right to approve or refuse the proposed transfer set out in the transfer notice without justification. In case of refusal of the proposed transfer, no transfer shall occur.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers composed of A managers and B managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution, managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-a-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager or in the case of a board of managers by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or in the case of a board of managers by the board of managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference

call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30th September at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st June of each year and ends on 31st May of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st May, 2006.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of members. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of members with or without cause.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares, nominal value 25.- EUR each, by KALT INTERNATIONAL, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr. Dirk Tetzlaff, Dr. Rer. Pol, born on 11 July 1968 in Ratzeburg (Germany), residing at Wellingsbüttler Weg 21A, D-22391 Hamburg - Manager of A category.

- Mr. James Yates, Director, born on 22 June 1972 in Chelmsford (United Kingdom), residing at Charles Bisson, House 30-32, New Street, St. Helier, JE2 3RA, Channel Islands, manager of A category.
- Mr. Andrew Crankshaw, Director, born on 25 May 1970 in Manchester (United Kingdom), residing at Gardener Place, 7, Biddenham, Bedford MK40 4QU, Manager of B category.
- Mr. Victor Elvinger, Avocat à la Cour, born on 26 September 1954 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, Manager of B category.
- Mrs. Catherine Dessoy, Avocate à la Cour, born on 14 December 1963 in Namur (Belgium) with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, manager of B category.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st May, 2005.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KALT INTERNATIONAL, S.à r.l., une société créée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représenté par Monsieur Harald Charbon, employé privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en vertu d'une procuration en daté du 10 mars 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée KALT ONE INTERNATIONAL, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KALT ONE INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Entre associés les parts sociales ne sont transférables qu'avec l'accord préalable du gérant ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par le conseil de gérance. Dans un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une notification de transfert (indiquant le nombre de parts, le prix de transfert et le cessionnaire proposé) par le cédant au gérant ou, dans le cas d'un conseil de gérance, au conseil de gérance, le gérant ou, dans le cas d'un conseil de gérance, le conseil de gérance a le droit d'approuver ou de refuser le transfert proposé sans justification. En cas de refus du transfert proposé, le transfert ne sera pas réalisé.

Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant ou dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant ou dans le cas d'un conseil de gérance par le conseil de gérance.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le 30 septembre à 10.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} juin de chaque année et se termine le 31 mai de la même année. La première année sociale commence à la date de constitution et se termine au 31 mai 2005.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 mai.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale

des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré 500 parts sociales, avec valeur nominale de 25,- EUR chacune, par KALT INTERNATIONAL, S.à r.l., une société créée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Monsieur Dirk Tetzlaff, Dr. Rer. Pol, né le 11 juillet 1968 à Ratzeburg (Allemagne), demeurant à Wellingsbüttler Weg 21a, D-22391 Hamburg, Gérant de catégorie A.
 - Monsieur James Yates, Administrateur de sociétés; né le 22 juin 1972 à Chelmsford (Angleterre), demeurant à Charles Bisson, House 30-32, New Street, St. Helier, JE2 3RA, Channel Islands, Gérant de catégorie A.
3. Monsieur Andrew Crankshaw, Administrateur de sociétés, né le 25 mai 1970 à Manchester (Angleterre), demeurant à Gardener Place, 7, Biddenham, Bedford MK40 4QU, Gérant de catégorie B
4. Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, Gérant de catégorie B
5. Maître Catherine Dessoy, Avocate à la Cour, née le 14 décembre 1963 à Namur (Belgique) demeurant professionnellement au L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, Gérant de catégorie B

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mai 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 95, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

J. Elvinger.

(025330.3/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire qui s'est tenue le 23 avril 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de un an, de:

- * Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Société, demeurant, rue de l'Ecole, 14 à Eischen,
- * Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Société, demeurant, rue Fischbach, 11 à Blaschette,
- * COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée, décide à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, HRT REVISIONS, S.à r.l., pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026049.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire reportée qui s'est tenue le 28 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de un an, de:

- * Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Société, demeurant, rue de l'Ecole, 14 à Eischen,
- * Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Société, demeurant, rue Fischbach, 11 à Blaschette,
- * COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée, décide à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, HRT REVISIONS, S.à r.l., pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026050.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, l'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et Paul Mousel et le mandat du Commissaire aux Comptes, EURAUDIT S.A., Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

ROCHELUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026051.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37747

TEXANOVA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 100.372.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales
du 1^{er} juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

(025587.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

TAXALO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.974.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 18 mars 2005
à 15.15 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026062.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

P.H. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.411.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 février 2005 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., aux postes d'Administrateurs.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 30 novembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026066.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

TENZING CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.150.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 8 mars 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 8 mars 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026036.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

TENZING CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.150.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 9 mars 2005, que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026035.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

IMTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 85.911.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAZAN S.A. / ESTORIA S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026063.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SIGN PUBLISHING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 40.760.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 3 septembre 2004 que la société AACO, S.à r.l., établie à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de INTERAUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026114.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SUNOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.231.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 mars 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Bernard Ewen, Madame Joëlle Lietz et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC. et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill pour une période de un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026064.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

V.I.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 88.683.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265-Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Kundler / PATRIJS Ltd. / W. Vanhoutte

- / Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026065.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

STUDIOCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 96.839.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEMSY S.A. / D. Kahia

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026067.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

JARCAM SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(026176.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**PROBURO S.A., Société Anonyme,
(anc. SUN-ROC S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 83.345.

L'an deux mille cinq, le huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROBURO S.A., ayant son siège social à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.345, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 2002, numéro 113.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Serrier, commerçant, demeurant à Evrange (F).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Guy Buysens, gérant de société, demeurant à Rameldange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de Monsieur Joachim Fritsch en sa qualité d'administrateur.
- 2.- Nomination de Maître Roy Reding en qualité d'administrateur.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joachim Fritsch en sa qualité d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Maître Roy Reding, avocat, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Serrier, S. Hennericy, G. Buysens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mars 2005.

P. Bettingen.

(025048.3/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

37751

GREI, GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.261.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mars 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Luxembourg pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

GREI S.A., GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026068.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

AIR TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 63.752.

—
Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAZAN S.A. / C. Guiot

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026069.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SECURITY CONSULTING PROFESSIONNELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 105.467.

—
Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAZAN S.A. / ESTORIA S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026070.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

PEARSON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.716.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026184.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37752

SIDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 24.989.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2005, réf. DSO-BC00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 mars 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(026084.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SIDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 24.989.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2005, réf. DSO-BC00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 mars 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(026083.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

ADVISORY TECHNOLOGY RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 92.153.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAZAN S.A. / D. Kundler / ESTORIA S.A.

Signature / - / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026071.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

BARITEL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 74.126.

DISSOLUTION

The extraordinary general meeting of shareholders, held on 25 February 2005, decided the following:

- the closing of the liquidation of BARITEL FINANCE, S.à r.l. as at 25 February 2005;
- the keeping of the books and documents of the company during a period of five years, as of 25 February 2005, at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue le 25 février 2005, a décidé ce qui suit:

- la clôture de la liquidation de BARITEL FINANCE, S.à r.l. au 25 février 2005;
- la conservation des livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du 25 février 2005, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARITEL FINANCE, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026115.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 24.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire de la société tenue le 2 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Madame Josephine Black a été révoquée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 3 février 2004.

2. Madame Marian Fenton résidant au 21 Rinawade Grove, Leixlip, Co Kildare, Irlande a été nommée commissaire aux comptes de la société avec effet au 3 février 2004. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statutaire d'approbation des comptes qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026085.3/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 24.331.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(026077.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

NEOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 76.892.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAZAN S.A. / AIR TRAVEL S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026072.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

EUROPEENNE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 90.258.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Lanta / ZETCO S.A.

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026073.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37754

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.053.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 23 mars 2005.

ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Signature

(026095.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.053.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 janvier 2005 que les personnes et entité suivantes ont été re-nommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société:

* Administrateurs de catégorie A:

- Madame Lucia Miggiano, née le 9 juin 1969 à Augst (Suisse), et demeurant au 11, Bahnhofstrasse, 4147 Aesch (Suisse);

- Monsieur Marco Nocchi, né le 2 mai 1964 à Viareggio, Lucca (Italie), et demeurant au 5, Viale dei Mille, 20121 Milan (Italie);

* Administrateur de catégorie B:

- ATHENA CONSULTING S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

- Monsieur Dominique Ransquin, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), et demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler (Luxembourg).

Il résulte également de ladite assemblée que la société MAZARS, Réviseurs d'Entreprises et Experts Comptables, ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, a été re-nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 23 mars 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026091.3/556/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 71.469.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2005

Résolution

La majorité du conseil d'administration de la société décide de transférer le siège social de la société à 6, rue du Palais, L-9265 Diekirch à dater du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Holtappels / Holtappels / DRAZAN S.A.

- / - / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026078.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

AUTOS-EB S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 31.000,-.
 Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
 R. C. Luxembourg B 100.902.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2005

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Révocation du commissaire F.O.R.I.G. SC, Luxembourg,
 - Nomination d'un nouveau commissaire E.C.G. S.A., Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour extrait conforme
 FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026099.3/1039/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SONI INVEST S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 106.752.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 11 janvier 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A., immatriculée au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 11 janvier 2005,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de SONI INVEST S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut faire l'acquisition et la gestion de biens immobiliers.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé	1 action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A, prénommée	999 actions
Total: mille actions	1000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq. La première assemblée générale se tiendra en deux mille six.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
 - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
 - Madame Madeleine Alie, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.
 - Monsieur Luc Bayens, administrateur de sociétés, demeurant à F-59700 Marcq en Baroeul, 1, rue du Cheval Blanc.
3. Est nommé administrateur délégué: Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2005, vol. 906, fol. 14, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2005.

A. Biel.

(025413.3/203/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**PROBURO S.A., Société Anonyme,
(anc. SUN ROC).**

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.345.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2005

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Révocation du commissaire F.O.R.I.G. SC, Luxembourg,
 - Nomination d'un nouveau commissaire E.C.G. S.A., Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026103.3/1039/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

JOULUPUKKI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.538,78.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.431.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 21 mars 2005

Lors de sa réunion en date du 21 mars 2005, le conseil d'administration de la Société a coopté, en qualité d'administrateur de la Société, Maître Eric Sublon, avocat à la Cour, né le 26 mai 1972 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, en remplacement de Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, démissionnaire en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026119.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37758

MIKADO S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.231.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2004

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2004 que Monsieur Alphonse Weber, conseiller fiscal, demeurant à L-6833 Biwer, 9, Neie Wée a été nommé commissaire aux comptes de la société pour l'exercice 2004.

Décharge a été accordée au commissaire aux comptes remplacé.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026128.3/551/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SPE OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.169.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 15 février 2005 que M. Carlo Romano, né le 24 avril 1973 à Corno, en Italie, et demeurant à Corso Garibaldi 59, Milan, en Italie, est nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026129.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

WORLD INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 71.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 18 novembre 2004

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010, comme suit:

Conseil d'administration:

* Administrateurs de catégorie A:

- M. Giancarlo Codoni, Lugano (CH),

- M. Brunello Donati, Lugano (CH).

* Administrateur de catégorie B:

- M. Thierry Schmit, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux Comptes:

Mlle Geneviève Baue, Senningerberg (GDL).

Pour WORLD INVESTMENTS HOLDING S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026236.3/032/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37759

DEMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.063.

DISSOLUTION

Extrait

Il découle d'un acte reçu le 11 mars 2005 par maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette que la société a été dissoute et liquidée.

Que décharge définitive et entière a été accordée aux administrateurs et commissaire.

Les archives et les documents de la société resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, sis à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026130.4/203/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

RAIFFEISEN R01 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.659.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré à partir du 23 mars 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- L'adresse professionnelle des gérants de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. est désormais L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026132.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

S.C.I. VILLAGE DE MANCE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg E 619.

STATUTS

Ont comparu:

1.- Raphaël Neyroud van de Par, demeurant L-3403 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

2.- Michael Neyroud, demeurant L-3403 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement. Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante:

S.C.I.VILLAGE DE MANCE, société civile immobilière.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts d'intérêt. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), divisé en cents (100) parts d'intérêt de dix euros (EUR 10,-), chacune.

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Raphaël Neyroud van de Par.	99 parts
2.- Michael Neyroud.	1 part
Total: cent parts d'intérêt	100 parts

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire dans la caisse de la société, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est reconnu par tous les associés qui se donnent mutuellement décharge.

Art. 7. Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elle ne sont pas négociables.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

Art. 8. La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit. A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a un refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a un refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée et administrée par Monsieur Raphaël Neyroud van de Par. Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, ils ont signé le présent acte.

Lu et approuvé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03157. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025556.3/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

CANARIA TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 22, Op Waasserkiirten.

R. C. Luxembourg B 103.276.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

(026133.3/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

RAIFFEISEN R02 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.660.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré à partir du 23 mars 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- L'adresse professionnelle des gérants de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. est désormais L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026135.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

RAIFFEISEN R03 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.513.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré à partir du 23 mars 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- L'adresse professionnelle des gérants de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. est désormais L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026138.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

RAIFFEISEN ICZ (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.557.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré à partir du 23 mars 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- L'adresse professionnelle des gérants de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. est désormais L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026141.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

RAIFFEISEN RED PEPPERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.406.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré à partir du 23 mars 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- L'adresse professionnelle des gérants de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. est désormais L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026142.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SEDECOM S.C., Société Civile.

Siège social: L-4945 Bascharage, 53, rue de Schouweiler.
R. C. Luxembourg E 621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2005

Les associés de la société civile SEDECOM S.C., représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société en date du 21 mars 2005 et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'article 8 des statuts est modifié comme suit:

La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

2. L'assemblée désigne comme gérant technique de la société Monsieur Romain Kieffer, comptable, né à Redange-sur-Attert, le 26 novembre 1959, demeurant à L-8545 Niederpallen, 19, Ditzebierg.

3. L'assemblée désigne comme gérant administratif de la société Monsieur François Welscher, employé privé, né à Luxembourg, le 25 juin 1963, demeurant à L-4945 Bascharage, 53, rue de Schouweiler.

4. La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant avec cosignature obligatoire du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mars 2005.

R. Kieffer / F. Welscher

Associé / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026151.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.021.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A.

Signature

(026152.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.021.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A.

Signature

(026153.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.021.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale annuelle de la société tenue le 13 mai 2003

1. L'assemblée générale a reconduit les personnes suivantes dans leurs fonctions d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2003:

1 M. Jonas af Jochnick, demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, 14, avenue de la Réserve;

2 M. Fredrik Ragmark, demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, 34, avenue du Faucon;

3 M. Peter Wikstrom, demeurant à S-11460 Stockholm, 83, Linnégatan;

4 M. Sören Gyll, demeurant à S-1350 Satsjö-Duvnäs, 3, Standpromenade;

5 Mme Margareta Nordenvall, demeurant à S-13336 Saltsjobaden, 6, Klorevagen;

6 M. Arno Bohn, demeurant à D-79249 Merzhausen, 2, Im Hau.

Le mandat de M. Dag Bjurstrom, demeurant à S-11522 Stockholm, 95, Karlavägen n'a pas été renouvelé, à sa demande.

2. L'assemblée générale a reconduit KPMG AUDIT, S.à r.l. (anciennement KPMG AUDIT, Société Civile), avec siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06067. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026150.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

PEARSON LUXEMBOURG N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.148.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(026177.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

FEIERSUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 7, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 100.090.

Décision de l'associé unique

FEIERSUN, S.à r.l., ayant son siège social à L-6738 Grevenmacher, 3, rue des Jardins, ici valablement représentée par Monsieur Patrick Feierstein, agissant en sa qualité d'associé unique et demeurant à L-6738 Grevenmacher, 7, rue des Jardins, prend la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 7, rue des Jardins, L-6738 Grevenmacher.

Cette décision prend effet à la date du 11 mars 2005.

Fait pour valoir ce que de droit, en double exemplaire, à Luxembourg, le 11 mars 2005.

P. Feierstein.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026144.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

SEC, SOCIETE D'ETUDES ET DE COURTAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 52.631.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 4 février 2005

Le mandat de l'administrateur délégué M. Jean-Claude Bertoldi et du commissaire aux comptes BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. a été prolongé pour une durée de quatre ans.

Pétange, le 4 février 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026149.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

CELIA LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 38, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 94.024.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2005

L'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, la résolution suivante:

1. Les 100 parts sociales détenues par Madame Isabelle Haffner, demeurant 16, rue Sigismond à L-2537 Luxembourg sont cédées à Madame Karine Gritti demeurant 21, rue Saint-Aignan 54260, Grand-Failly.
2. Démission de Monsieur Eugène Parise de son poste de gérant et nomination d'une nouvelle gérante, Madame Karine Gritti.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour la société

I. Haffner

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026165.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

ARMAN MENTELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.026.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Boersen / M. van Krimpen

Gérant / Gérant

(026178.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

LUXFUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, tels qu'approuvés en assemblée générale ordinaire des actionnaires le 15 mars 2005 et enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour LUXFUEL

P.-P. Boulanger

Superintendant

(026169.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

NOVECO, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2380 Luxembourg, 32, rue Charles Quint.
R. C. Luxembourg E 620.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le 21 mars.

Les soussignés:

1 - Madame Françoise Feidt, demeurant à L-2380 Luxembourg, 32, rue Charles Quint,

2 - Monsieur Alphonse Conrardy, demeurant à L-5551 Remich, 2, route de Luxembourg,

arrêtent comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de NOVECO.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés; en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Apports, Capital Social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR) divisé en cent parts (100) sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Françoise Feidt, 1 part sociale	1 part
2.- Monsieur Alphonse Conrardy, 99 parts sociales	99 parts
Total: 100 parts sociales	100 parts

Les cents parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de mille euros (1.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article huit des présents statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à égard de la société. Les co-proprétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts, appartenant à des co-proprétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés. Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation réaquer l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés. De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire. La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la Société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décédant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Us administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées descriptions, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement. Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre de jour. Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 17. Toute opération d'un montant supérieur ou égal à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) requiert l'accord unanime des gérants.

Exercice social

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Réunion des associés

Art. 19. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 20. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs. L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions aue durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s). Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

37767

Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui-même et finira le trente et un décembre 2005.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérant unique: Monsieur Alphonse Conrardy, prénommé.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant.
- 3) L'adresse de la société est fixée à L-2380 Luxembourg, 32, rue Charles Quint.

Déclaration fiscale

Les associés déclarent être mère et enfant et requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

F. Feidt / A. Conrardy.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04894. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025601.3/000/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

AIM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.676.

In the year two thousand and five, on the third of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SURIDAM HOLDING S.A., a société anonyme, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.290, here represented by Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 3 March 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of AIM SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, incorporated pursuant to a deed of Notary Frank Baden, residing in Luxembourg, of 25 February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2000, number 449.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, of 25 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 January 2002, number 74.

The appearing party representing the entire share capital may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda:

1. Restatement of the articles of association of the Company.
2. Miscellaneous

The sole member took the following resolution:

First resolution

The sole member decides to restate the articles of association of the Company as follows:

Chapter I.- Object, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company can hold such assets for its own benefit or as a fiduciary for a third party beneficiary.

The company may act as manager, director or liquidator of Luxembourg or foreign companies. The company may be an unlimited partner of companies with unlimited liability or of limited partnerships and may act as a trustee of a trust.

In general, it may carry out any commercial, industrial or financial activity, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will assume the name AIM SERVICES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members and within the same municipality by a resolution of the manager or the board of managers. The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. The company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The company's shares held by the sole member are freely transferable. In case there is more than one member, the shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 8. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 9. Neither creditors, nor assigns, nor their heirs may, for any reason, affix seals on assets or documents of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers who do not need to be members. In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects. The manager(s) will be appointed by the sole member or, in case of plurality of members, by the general board meeting, setting the duration of the period of representation. The manager(s) may be dismissed without cause at any moment by the sole member or, as the case may be, by the members.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 11. In case of several managers, the company shall be managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Chapter IV.- Decisions of the sole member - Collective decision of shareholders

Art. 15. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended from time to time.

All the decisions which exceed the power granted to the managers are taken by the sole member. In case of several members, the decisions which exceed the power granted to the managers shall be taken according to the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended from time to time.

Chapter V.- Financial year - Accounts - Legal reserve

Art. 16. The company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory. Each shareholder may inspect the annual accounts and the inventory at the company's registered office.

Art. 18. Every year five per cent of the net profit will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. The balance of the annual net profits shall be distributed to the sole member, or as the case may be, to the members. However, the sole member, or, as the case may be, the general meeting of members may decide, at the majority provided for in the law, that the profit and the distributable reserves are to be carried forward or to be distributed.

Chapter IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several managers in charge, or, if not, by one or several liquidators, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended from time to time, for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SURIDAM HOLDING S.A., société anonyme, ayant comme siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.290,

ici représentée par Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 3 mars 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de AIM SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, à L-1717 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B 74.676, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, résidant à Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2000, numéro 449 (ci après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, résidant à Niederanven, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 janvier 2002, numéro 74.

Le comparant représentant l'entière part du capital social, celui-ci peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société.

2. Divers.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Titre Ier.- Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la

gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société pourra détenir ces actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

La société pourra agir comme gérant, administrateur ou liquidateur de sociétés luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra être l'associé commandité avec responsabilité illimitée de sociétés ou d'associations en commandite ou le trustee d'un trust.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AIM SERVICES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne met pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et qui pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en considération de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, distribué aux associés. Cependant, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes pourra décider que le bénéfice et les réserves distribuables pourront être reportés à nouveau ou distribués.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera/ont leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, selon le cas, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 147S, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(025628.3/230/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 61.785.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 7 mars 2005 à 11:45 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le changement de dénomination et de siège social du Commissaire, la société GEFCO AUDIT, S.à r.l., en AUDEX, S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276, avec siège social au 54, av. de la Liberté, L-1930 Luxembourg est accepté.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026203.3/1084/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

ARMAN AMBERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 92.794.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Boersen / M. van Krimpen
Gérant / Gérant

(026180.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

BULGARIA BroadBand, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signature

(026181.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**AVROY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FILBY HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.892.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(026185.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

NIVACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.090.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Signature.

(026188.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

THL (1) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.794.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2005 que Monsieur David McFarlane Gibson, demeurant à Valeriusplein 3-11, NL-1075 BG Amsterdam, a été nommé administrateur supplémentaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026186.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

CINKIMCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 21.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05713, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026214.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

CINKIMCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 21.033.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 mars 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Mr Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Mr Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mrs Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 18 mars 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour CINKIMCO, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026213.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

VILLA SCHLAMMESTEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
R. C. Luxembourg B 106.557.

RECTIFICATIF

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire:

1.- Monsieur Vincenzo Lauria, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg;

2.- Monsieur Marziale Cacchione, indépendant, né à Serracapriola (Italie), le 26 février 1950, demeurant à L-4954 Bascharage, 13, Cité Kauligwies;

agissant en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée VILLA SCHLAMMESTEE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.557,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2005, en voie de publication au Mémorial C,

déclarent que dans le prédit acte de constitution, ils ont indiqué de façon erronée l'adresse du siège comme étant: L-5752 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel, considérant que cette adresse est celle d'une maison sise dans l'agglomération de Weiler-la-Tour et que le siège de la société est au lieu-dit Schlammestee, les associés déclarent que la société a son siège à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005.

Pour extrait conforme

V. Lauria / M. Cacchione

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026211.3/219/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37774

ORIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 33.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026215.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

ORIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 33.928.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 23 mars 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 23 mars 2005 a nommé comme nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de Fiduciaire de Luxembourg:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour ORIS S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026216.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

KERBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 74.720.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mars 2005.

A. Lentz

Notaire

(026225.3/221/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 235,900.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.445.

Resignation / Appointment

The following has been resolved by the sole member on 8 March 2005:

- acceptance of the resignations of Mr. Christian Billon as of 3 March 2005 and Mr. Nicolas Ueberecken as of 3 March 2005, as managers of the Company;

- appointment of Mr. Guy Dubois, with professional address at Balz Zimmermann Strasse 7, CH-8302 Klotten, Switzerland, as of 8 March 2005 for an indefinite period of time, as new manager of the company;

- appointment of Mr. Richard Schifter, with professional address at 1133 Connecticut Avenue, Suite 700, Washington D.C. 20036, United States of America, as of 8 March 2005 for an indefinite period of time, as new manager of the company.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Démission / Nominations

Il a été résolu par l'associé unique le 8 mars 2005:

- les démissions de M. Christian Billon en date du 3 mars 2005 et de M. Nicolas Ueberecken en date du 3 mars 2005, en tant que gérants de la société, ont été acceptés;
- la nomination de M. Guy Dubois, avec adresse professionnelle à Balz Zimmermann Strasse 7, Ch-8302 Kloten, Suisse, depuis le 8 mars 2005 pour une durée illimitée en tant que nouveau gérant de la société;
- la nomination de M. Richard Schifter, avec adresse professionnelle à 1133 Connecticut Avenue, Suite 700, Washington D.C. 20036, Etats-Unis, depuis le 8 mars 2005 pour une durée illimitée, en tant que nouveau gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026222.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

CALCUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 32.390.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 novembre 2004

L'assemblée Générale décide d'accepter la démission de M. Joseph Treis en qualité d'administrateur, et nomme en remplacement pour terminer son mandat, M. Thierry Toussaint célibataire, demeurant, boulevard Louis Mettwie, 459/1 à 1080 Bruxelles, né le 24 novembre 1977, qui exerce leur mandat à titre gratuit.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CALCUL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026187.3/601/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

PeopleSoft LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.489.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.323.

Il résulte d'une convention de distribution de dividende en nature signée en date du 4 mars 2005, que PSFT C.I. HOLDINGS, Ltd., une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 95355, a transféré sous forme de dividende en nature les mille (1.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à son actionnaire unique PSFT IRELAND HOLDING COMPANY LIMITED, une limited company ayant son siège social à 6 Fitzwilliam Square, Dublin 2 enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Dublin sous le numéro 379671 et ayant son siège réel à P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée comme société étrangère auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 137410.

Depuis cette date, les parts sociales de PeopleSoft LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 85.323, sont entièrement détenues par PSFT IRELAND HOLDING COMPANY LIMITED, une limited company ayant son siège social à 6 Fitzwilliam Square, Dublin 2 enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Dublin sous le numéro 379671 et ayant son siège réel à P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée comme société étrangère auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 137410.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

PeopleSoft LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026242.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

37776

SAN ANGELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 82.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2005

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée-privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SAN ANGELO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026255.3/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**ACTIVEST LUXEMBOURG, ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 29.979.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, nachfolgende Fonds und Teilfonds aufzulösen und an die Anteilhaber auszuzahlen:

	Liquidation am:
Planet Invest Observer	28. Juni 2005
Planet Invest Constructor	28. Juni 2005
Planet Invest Wanderer	28. Juni 2005
Planet Invest Explorer	28. Juni 2005
Planet Invest Frontrunner	28. Juni 2005
Activest Lux TechnoControl 06/2005	30. Juni 2005
Millenium Asset Global Strategie I	30. Juni 2005

Die rechtliche Hülle der beiden Umbrella-Fonds Planet Invest und Millenium Asset Global Strategie wurden zum gleichen Termin wie die jeweiligen Teilfonds aufgelöst.

Da sämtliche Anteile der jeweiligen Fonds bzw. Teilfonds in Globalurkunden verbrieft waren, ist das Liquidationsverfahren für jeden Fonds bzw. Teilfonds mit Auszahlung an die Anteilhaber ab dem 1. Juli bzw. ab dem 5. Juli 2005 abgeschlossen.

Juli 2005.

(03582/250/23)

Der Verwaltungsrat.